

## AUTRES OPÉRATIONS

### REGROUPEMENT D' ACTIONS

#### EURO DISNEY S.C.A.

Société en commandite par actions au capital de 38 976 490,46 €.  
Siège social : Immeubles Administratifs, Route Nationale 34, 77700 Chessy.  
334 173 887 R.C.S. Meaux.  
Siret 334 173 887 00053

#### Avis de regroupement des actions d'Euro Disney S.C.A.

L'assemblée générale mixte des actionnaires d'Euro Disney S.C.A. (la « Société ») du 21 février 2007 (l' « Assemblée ») a, aux termes de sa neuvième résolution, décidé de procéder au regroupement des actions composant le capital de la Société par voie d'échange à raison d'une (1) action nouvelle de 1 euro de valeur nominale contre cent (100) actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale chacune et, a donné tous pouvoirs au gérant, pour mettre en oeuvre le regroupement d'actions de la Société, et notamment :

- fixer la date de début des opérations de regroupement devant intervenir au plus tôt à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis ;
- fixer la période d'échange dans la limite de deux ans maximum après la date de début des opérations de regroupement ;
- établir le présent avis et faire procéder à sa publication ;
- constater et arrêter le nombre d'actions de 0,01 euro de valeur nominale soumises au regroupement et le nombre d'actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale à provenir du regroupement, l'Assemblée ayant pris acte qu'un actionnaire de la Société s'est engagé à renoncer au regroupement d'un certain nombre d'actions anciennes permettant de respecter le ratio d'échange fixé ci-dessus ;
- modifier les statuts en conséquence du regroupement, une fois constaté le nombre d'actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale résultant de ce regroupement, et notamment les articles 2.1. et 8.1. (c) des statuts ;
- procéder, le cas échéant, en conséquence du regroupement des actions ainsi opéré, à l'ajustement des droits des bénéficiaires d'options de souscriptions d'actions ;
- procéder à toutes les formalités de publicité requises et, plus généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de procéder au regroupement des actions dans les conditions susvisées et conformément à la réglementation applicable.

Faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'Assemblée, le gérant a, le 23 octobre 2007, décidé que la mise en oeuvre du regroupement s'effectuerait selon les modalités suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 3 897 649 000 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune, inscrites sur l'Eurolist - Compartiment B d'Euronext Paris, Code ISIN FR0000125874 ;
- Base de regroupement : échange de cent (100) actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 1 euro de valeur nominale portant jouissance courante conformément à la décision de l'Assemblée ;
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 38 976 490 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, inscrites sur l'Eurolist - Compartiment B d'Euronext Paris, Code ISIN FR 0010540740 ;
- Date de début des opérations de regroupement : 3 décembre 2007 ;
- Procédure de regroupement : le regroupement sera réalisé en procédure d'office, l'échange devant être réalisé automatiquement par les intermédiaires financiers pour chaque lot de cent (100) actions anciennes soumises au regroupement. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes soumises au regroupement correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles à provenir du regroupement devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes soumises au regroupement formant rompus, de manière à permettre la réalisation des opérations de regroupement, conformément à la décision de l'Assemblée. Ils disposeront pour se faire d'un délai de deux ans à compter de la date de début des opérations de regroupement. A cet effet, les actions anciennes de la Société non regroupées formant rompus feront l'objet d'une cotation sur le compartiment des valeurs radiées des marchés réglementés d'Euronext pendant un délai de six mois à compter de la date de début des opérations de regroupement. Passé ce délai de six mois et avant l'issue du délai susnommé de deux ans, les actions anciennes seront échangeables de gré à gré.

Les frais de courtage relatifs aux ordres d'achat ou de vente des actions anciennes formant rompus intervenant entre la date de début des opérations de regroupement, soit le 3 décembre 2007, et le 11 janvier 2008, seront pris en charge par la Société, dans la limite d'un montant de sept euros TTC par actionnaire.

A l'expiration d'un délai de deux ans après le début des opérations de regroupement correspondant également à la publication d'un avis dans deux journaux financiers à diffusion nationale de la décision de procéder à la mise en vente des actions nouvelles non réclamées par les ayants droit, soit le 3 décembre 2009, les actions nouvelles non réclamées par les ayants droit seront vendues en bourse. A compter de ladite vente, les ayants droit ne pourront plus prétendre qu'à la répartition en espèces du produit net de la vente qui sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert au nom de la Société auprès de BNP Paribas Securities Services. A l'expiration de ce délai de dix ans, les sommes revenant aux ayants droit n'ayant pas demandé avant le 3 décembre 2009 l'échange de leurs actions anciennes contre des actions nouvelles ou, entre le 3 décembre 2009 et le 3 décembre 2019 le versement en espèces, seront versées à la Caisse des dépôts et consignations et resteront à leur disposition pendant vingt ans, sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'État.

Les demandes d'échange des actions anciennes soumises au regroupement d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune contre des actions nouvelles provenant du regroupement d'une valeur nominale de 1 euro seront déposées par les intermédiaires financiers auprès de BNP Paribas Securities Services, GCT, Service aux Emetteurs, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09.

Euro Disney S.A.S., Gérant,  
Représentée par M. Karl L. Holz, Président.

**0716655**